

PROGRAMME

Lieu de la formation : Salle communale, 1 Rue Enverse 52200 VOISINES

Horaires : 9h – 17h

Date : 17 avril 2025

CONTEXTE

Le morcellement important du foncier forestier peut constituer un frein à une gestion durable des forêts et à la mobilisation de la ressource bois. Les élus sont des acteurs centraux de la lutte contre le morcellement du foncier forestier. Ils peuvent agir en acquérant des parcelles par l'usage des droits de préférence, de préemption ou par le biais d'une procédure d'acquisition de biens vacants et sans maître.

Ainsi, il est important de bâtir une stratégie foncière pour la commune. Elle permettra aux élus d'ancrer leurs choix dans une démarche globale à long terme et de prendre connaissance des dispositifs et procédures existantes.

Parmi ces outils stratégiques, l'« Observatoire du Foncier Forestier » développé par les COFOR Grand Est, offrira aux élus une compréhension approfondie de la structure foncière de leur territoire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

❖ OBJECTIF GÉNÉRAL

Accompagner les élus dans l'élaboration d'une stratégie foncière efficace pour leur commune en leur fournissant les connaissances et outils nécessaires à l'identification et l'acquisition des biens vacants et sans maître.

❖ OBJECTIF OPÉRATIONNEL

Les élus participants seront capables d'identifier les étapes d'une procédure d'acquisition des biens vacants et sans maître.

DÉROULÉ DE LA JOURNÉE

HORAIRES	SEQUENCE
8h30 - 9h00	Accueil des participants et café
9h00 – 9h15	Discours d'ouverture de la session
9h15 – 10h00	Bilan 2024 et perspectives 2025 de l'agence et de l'UT
10h00 – 12h30	Connaître le foncier de son territoire communal Acquisition des biens vacants et sans maître Agir sur le foncier forestier Présentation de l'Observatoire foncier
12h30 – 14h00	Repas : L'Auberge du lac (Route De La Digue, 52200 Saint-Ciergues)
14h00 – 17h00	Sortie en forêt : le foncier forestier

DURÉE 6 heures

PROGRAMME

INTERVENANTS EN SALLE

Association des Communes forestières de Haute Marne : M. Jean-Pierre MICHEL, Président

UR COFOR Grand Est : Mme Amélia LÉONOFF NOËL, Chargée de mission

ONF : M. Jean-François THIVILLIER, Directeur d'Agence

ONF : Mme Laurine OLLIVIER, Responsable d'Unité Territoriale

CONTENU DE LA POCHETTE

(distribuée le jour de la formation)

- Programme de la formation
- Évaluation de fin de formation
- Lettre COFOR info
- Plaquette de l'Union Régionale des Communes Forestières
- RENFORT : Procédure d'acquisition des biens vacants et sans maître



ACCESSIBILITÉ

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap, et des mesures d'accompagnement spécifiques peuvent être mises en place.

CETTE FORMATION S'ADRESSE :

Aux élus et salariés des collectivités.

FINANCEMENT

Cette action de formation est réalisée avec le concours financier de la Région Grand Est, de l'Institut de Formation Forestière Communale de la Fédération Nationale des Communes forestières ainsi que sur les fonds de l'Union régionale des communes forestières et des associations départementales du Grand Est. La formation est donc gratuite. Une participation peut être demandée pour le repas.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour participer à cette formation.

MÉTHODES MOBILISÉES

Diaporama, échanges, visite de terrain.

Nous vous remercions de bien vouloir signer la feuille d'émargement qui circulera lors de la session.